

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1921)  
**Heft:** 15

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.**

*Séance du jeudi 17 mars 1921.*

Présidence de M. Edm. Fatio président.

Ouverture à 8 h. 40 en présence de seize membres.

A la demande de la Commission nommée pour étudier la question de la gare, le Comité a décidé que, des membres qui la constituaient à l'origine, les fonctionnaires et une autre personne n'en feraient plus partie qu'à titre consultatif et a nommé deux nouveaux membres ; cette Commission a déjà eu plusieurs séances fort longues et pourra probablement rapporter bientôt.

La souscription ouverte parmi les membres de la Société en faveur de la Commission centrale d'aide aux chômeurs a produit jusqu'ici 347 francs.

M. René Geelhaar, ingénieur, actuellement à Berne, est transféré de la Section Genevoise à la Section Bernoise. Par contre, M. Walter Wyssling, ingénieur, précédemment membre de la Section zurichoise, est reçu membre de la Société Genevoise sur sa demande.

M. Henri Berthoud, ingénieur au Service de l'agriculture à Genève, fait une causerie sur « Les améliorations foncières ». Au début de cette causerie il expose que le but de l'agriculture est le bénéfice. Actuellement, en effet, on ne cultive plus uniquement pour se nourrir, mais principalement pour vendre. Pendant la guerre, par suite du manque de moyens de transport et de concurrence, le bénéfice réalisé était intéressant. Dès lors, bien des prix de denrées ont déjà baissé du fait de la concurrence. Pour faire face à celle-ci et pour procurer à l'agriculteur un moyen d'existence, il faut intensifier la production des cultures procurant un gain.

Les progrès techniques qui doivent être réalisés pour arriver à ce but sont :

1<sup>o</sup> Les améliorations foncières ;

2<sup>o</sup> Les perfectionnements et l'augmentation des outils et des machines ;

3<sup>o</sup> L'emploi des engrais chimiques ;

4<sup>o</sup> Les sélections.

M. Berthoud se borne ici à la première catégorie de ces progrès, c'est-à-dire aux améliorations foncières.

La couche terrestre qui sert de base et de fondement aux plantes doit, pour pouvoir produire une végétation quelconque, présenter certaines qualités et certaines conditions bien déterminées. Si elles n'existent pas ou si elles ne sont réalisées que dans une mesure insuffisante dans le sol, toute croissance des plantes est arrêtée ou bien celui-ci produit une végétation inutile pour l'agriculture.

L'un des buts des améliorations foncières est de réaliser l'une de ces conditions, l'humidité normale du sol, par le drainage, un autre de faciliter la mise en culture par le remaniement parcellaire.

Les terres marécageuses ne rapportent rien, ou du très mauvais fourrage et un peu de litière. Les terres humides sont insalubres, sont impénétrables aux agents atmosphériques et appartiennent à la catégorie des terres froides ; elles sont difficiles à travailler, sont complètement dépendantes du climat quant à leur préparation et ont une végétation spéciale à racines peu profondes. Les plantes cultivées y poussent difficilement et sont exposées aux maladies. Le drainage ou l'assainissement du sol au moyen d'un réseau de conduites, en terre cuite, par exemple, supprime tous ces inconvénients. Il enlève l'excès d'humidité du sol, permet l'aération profonde de celui-ci, réchauffe les terres, les ameublit et les rend plus faciles à travailler.

Les domaines morcelés présentent les inconvénients suivants : Ils obligent à la création de servitudes, d'où cause de procès ; ils manquent de chemins d'accès ; la forme des parcelles, étant très irrégulière, rend l'exploitation difficile ; l'emploi des machines agricoles spéciales est limité ; les parcelles ne sont pas travaillées avec tous les soins voulus. Il y a perte de temps par suite de l'augmentation de la longueur des limites, perte d'engrais, perte de semences, perte de terrain.

La réunion parcellaire a pour but la concentration des parcelles d'un même domaine, d'où concentration de l'effort utile à un seul endroit ; la création d'un réseau de chemins supprime les servitudes et rend chaque parcelle indépendante. Il en résulte entre autres choses une augmentation de la valeur réelle des domaines et un accroissement de leur production.

Les améliorations foncières, qui se divisent en améliorations en plaine et en montagne, ne peuvent se faire qu'avec l'aide de l'Etat, en particulier avec celle de la Confédération qui établit des lois et donne des subventions. Les crédits qu'elles nécessitent sont un placement sûr, car elles amènent une augmentation de rendement et assurent la sécurité de celui-ci.

L'orateur, pour passer de la théorie ainsi exposée à la pratique, fait défiler sous les yeux de l'assistance un très grand nombre de clichés relatifs à des améliorations foncières en plaine dans le canton de Vaud et montrant l'état primitif (morcellement, végétation) du terrain, ainsi que l'état nouveau (remaniement parcellaire, chemins, drainages, cultures). Suivent d'autres vues se rapportant à des améliorations foncières en montagne (chemins, chalets, drainages) dans le canton de Vaud également. Quelques clichés enfin, pris dans le canton de Genève et concernant des travaux de drainage, terminent la série. D'autre part, les plans à grande échelle exposés dans la salle permettent à M. Berthoud d'entrer dans des détails d'exécution pour quelques cas.

M. Fatio remercie très vivement l'orateur d'avoir bien voulu nous mettre au courant de travaux qui changent la Section et ses préoccupations habituelles et ont un grand intérêt pratique pour le pays tout entier.

La séance est levée à 10 h. 30.

*Le Secrétaire : E. EMMANUEL.*

**Calendrier des Concours d'architecture.**

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg . . . .	Banque Populaire Suisse	15 sept. 1921	Fr. 20 000 et 3000 pour achat	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lau- sanne, et architectes fribour- geois hors du canton.